



DOSSIER SPECIAL

Captivité et maltraitance des singes

STOP

**À LA MALTRAITANCE
AU TOURISME ANIMALIER
À LA CAPTIVITÉ NON RÉGLEMENTÉE**

1. Le singe vert du Cap-Vert

Le singe Vert ou Vervet vert (*Chlorocebus sabaeus*) est un primate de taille moyenne du genre *Chlorocebus*, de la famille des *Cercopithecidae*. Le singe Vervet est l'unique primate au Cap-Vert et un des rares mammifères terrestres vivants. Arrivé au Cap-Vert il y a plus de 500 ans à Cidade Velha, sur l'île de Santiago, le singe vert a réussi à survivre dans un environnement hostile et il ne bénéficie d'aucune mesure de protection et conservation.



Le singe vert est inscrit depuis 2020 dans la « Liste Rouge » internationale des espèces menacées de L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN) en tant que « préoccupation mineur », mais il ne figure pas dans la liste des espèces protégées au niveau national (Decreto-Lei N°8/06 abril 2022). Le Cap-Vert a ratifié la Convention sur la Diversité Biologique en Mars 1995 et la Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvage menacées d'extinction (CITES) depuis 2005.



Les singes, considérés malheureusement comme des nuisibles au Cap-Vert, ne bénéficient d'aucunes mesures de protection et de conservation, et cela entraine des abus que nous présentons dans ce dossier spécial.

2. La maltraitance des singes

Pour rappel, selon l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OMSA) et le règlement de l'Union Européenne en la matière, le bien-être des animaux terrestres se réfèrent aux « cinq libertés fondamentales ». Énoncées en 1965 et universellement reconnues, ces cinq libertés décrivent les attentes de la société en termes de conditions de vie auxquelles les animaux doivent être soumis lorsqu'ils sont placés sous la responsabilité de l'homme, à savoir :

1. Absence de faim, de soif, de malnutrition
2. Absence de peur et de détresse
3. Absence de stress physique ou thermique
4. Absence de douleurs de lésion ou de maladies
5. Possibilité pour l'animal d'exprimer les comportements normaux de son espèce



Les animaux sont des êtres sensibles, capables d'éprouver des sentiments et des sensations. Toutes les espèces animales ressentent du plaisir et de la douleur.

Selon l'ONG Word Animal Protection (WAP) La souffrance des animaux sauvages tenus en captivité est désormais admise. Les scientifiques sont unanimes pour dire qu'un animal sauvage se portera mentalement et physiquement beaucoup mieux dans la nature. Les animaux sont des êtres sensibles, capables d'éprouver des sentiments et des sensations. Toutes les espèces animales (mammifères, poissons, oiseaux, etc.) sont dotées de la capacité de ressentir du plaisir et de la douleur. N'oublions pas que les macaques partagent 93% de ses gènes avec l'être humain !

2.1 Le cycle de la maltraitance ; de la capture à l'abandon

1) La capture : la capture d'un bébé singe est la phase la plus traumatisante pour l'animal. Il a probablement vu sa mère mourir et il est plongé immédiatement dans un autre environnement... celui des êtres humains, dans le lequel il se retrouve enfermé dans une cage minuscule ou attachée à une corde.

2) La captivité : une fois capturé, les singes vont rejoindre le triste sort des singes en captivité. Il est impossible de dire combien de singes sont en captivité au Cap-Vert, mais ils sont nombreux car les Capverdiens apprécient les singes comme animal de compagnie...du moins lorsqu'ils sont petits, car arrivés à l'âge adulte c'est une autre histoire... Arrivé à l'âge de la maturité sexuelle (à 5 ans pour les mâles et à 3 ans pour les femelles), le singe commence à s'affirmer, recherchant plus de liberté, et il devient de plus en plus agité et de moins en moins docile avec son maître, voir même agressif si ses conditions de captivité sont inadaptées. C'est à partir de ce moment-là que les problèmes surgissent et que de nombreux singes sont abandonnés...et le singe vert vit jusqu'à trente ans !

3) L'abandon : les singes abandonnés dans les zones urbaines se retrouvent dans une situation de stress et de peur intense. Pourchassés par les habitants, le singe peut devenir agressif et mordre pour se défendre. Cela constitue un risques sanitaires important.

2.2 La capture et la vente libre des singes doit être interdite



Le singe n'est pas un animal domestique, c'est un animal sauvage qui ne peut pas vivre en captivité sans souffrances. Quand on aime les animaux sauvages, on aime les voir libres dans leurs milieux naturels !

Les singes sont souvent capturés et vendus comme animaux de compagnie et aucune loi ne s'y oppose. Ce sont généralement les bébés singes qui sont vendus et leur capture (souvent violente) implique généralement de tuer les parents. Les bébés singes sont vendus dans la rue de manière informelle, à n'importe qui (même à des mineurs), sans contrôle sanitaire et sans déclaration obligatoire, et pour un prix dérisoire (40-50 euros).



Vendeur de bébés singes dans la rue avec sa « marchandise » !!

2.3 La captivité doit être réglementée :

Aujourd'hui n'importe quelle personne peut avoir un singe à son domicile, y compris dans un appartement. Aucun règlement sanitaire ne s'y oppose et aucune déclaration est obligatoire. Les conditions de captivité ne sont pas contrôlées, conduisant très souvent à des situations de maltraitance physique et psychologique prolongée des singes et parfois à des actes de cruauté.

Très peu de propriétaires de singes connaissent bien les besoins biologiques de cette espèce, et si c'est le cas, peu de propriétaires de singes ont les moyens d'offrir les conditions nécessaires à la captivité de cet animal.

Selon nos observations sur le terrain, les conditions de captivité chez les particuliers sont souvent considérées comme de la maltraitance ; espaces exiguës et mal organisé, manque d'accès permanent à l'eau, de véritables prisons pour les singes.



La captivité des animaux sauvages, et des singes en particulier, est réglementée dans de nombreux pays africains et européens.

Dans de très nombreux pays, la captivité d'un animal sauvage est interdite sauf avec une autorisation spéciale. Un particulier qui veut adopter un singe doit répondre à un certain nombre d'exigences et de prérequis très stricts pour garantir des conditions minimales de captivité pour l'animal.

Pour les singes déjà en captivité, les conditions minima de captivité (pour 1 ou 2 singes), répondant aux mieux à leurs besoins biologiques sont les suivantes ; un espace fermé avec du grillage, d'une dimension de 10 mètres de long X 5 mètres de large X 4 mètres de hauteur, soit 50 M2 au sol, disposant d'une protection pour le soleil et la pluie, un sol de terre, d'un espace en hauteur pour dormir, disposant de branches disposées dans tout l'espace, ainsi que des installations pour le stimuler (bassin, pneus, trampoline, cordes suspendues, etc...). Les singes doivent avoir un accès permanent à l'eau et doivent être alimentés entre 2 et 3 fois par jours avec des repas équilibrés (fruits et légumes).



Même dans ces conditions, la plupart des singes en captivité finissent par développer des symptômes de stress ou d'ennui, ce qui les rendra de plus en plus agressifs.

Ci-dessous quelques photos d'abris chez des particuliers qui causent de grandes souffrances pour les singes :



2.4 La cruauté envers les singes doit être sanctionnée :

Il n'y a pas d'excuses pour justifier des actes de cruauté envers les animaux. Il n'est plus question d'ignorance, d'inconscience ou de manque d'information, il s'agit d'actes délibérés de torture des animaux. Cette maltraitance terrible existe et elle doit être systématiquement dénoncée et condamnée pénalement.

		
Singe gravement blessé par négligence avec une chaîne inadaptée et trop serrée !		Jeune singe à qui on a arraché les dents...!
		
Singe errant vu avec un collier au cou, constituant un risque élevé d'étranglement.	Singes chassés ; fréquemment les singes ne sont pas tués sur le coup, mais ils agonisent avec la blessure avant d'être achevés par le chasseur dans des conditions horribles.	



Le lien entre violence aux animaux et violence aux humains est de plus en plus démontré, et mettre fin aux violences sur animaux est une étape cruciale pour mettre fin à toute violence.

Dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies, la récente recommandation no 26 (2023) destinée aux états membres s'intéresse aux droits de l'enfant en lien avec l'environnement, mettant l'accent en particulier sur les changements climatiques.

L'article N°19 énonce que « *les enfants doivent être protégés contre toutes les formes de violence physique et psychologique et contre l'exposition à la violence, comme la violence domestique ou la violence infligée aux animaux.* ». Cette recommandation s'appuie sur le résultat de nombreuses études, menées depuis une quarantaine d'années, qui ont étudié l'hypothèse du « le Lien », et aujourd'hui, la maltraitance animale est de plus en plus reconnue comme un indicateur potentiel d'un comportement agressif ou violent envers des humains. Les enfants victimes, ou même seulement observateurs de telles violences domestiques ou sur animal de compagnie, montrent plus de problèmes émotionnels et comportementaux que des enfants éduqués dans des foyers sans violence.

2.5 Le tourisme animalier doit être interdit :

Les îles de Sal et de Boa Vista au Cap-Vert, sont reconnues pour leurs magnifiques plages, leurs hôtels gigantesques et pour avoir un climat favorable toute l'année. En 2022, les hôtels capverdiens ont accueilli 835 945 touristes et plus de quatre millions de nuitées, selon les données de l'Institut national de la statistique (INE), dont plus de 80% concentré sur l'île de Sal et de Boa Vista. Les recettes provenant du tourisme sont importantes pour le pays et le gouvernement vise à atteindre 1,26 million de touristes par an au Cap-Vert, à partir de 2026.



Derrière cette carte postale idyllique, se cache la triste réalité de la maltraitance des singes du Cap-Vert à des fins commerciales (nommé « tourisme animalier ») qui prend de l'ampleur chaque année et qui provoque des réactions très négatives de la part des touristes et des visiteurs de plus en plus nombreux à être sensibles à l'enjeu de la préservation de la nature et au bien-être des animaux et à faire des dénonciations auprès de l'association Santuario dos macacos.



Le tourisme animalier est unanimement condamné au niveau international, y compris par les acteurs du secteur touristique qui s'engagent de plus en plus pour limiter ce fléau.

Les attractions pour les touristes avec des animaux sauvages sont nombreuses (singes, ours, tigres, dauphins, éléphants, etc.). Parmi ces « attractions », on trouve encore aujourd'hui des dizaines de pratiques répandues et pourtant décriées par les organismes de protection de la faune et de l'environnement.

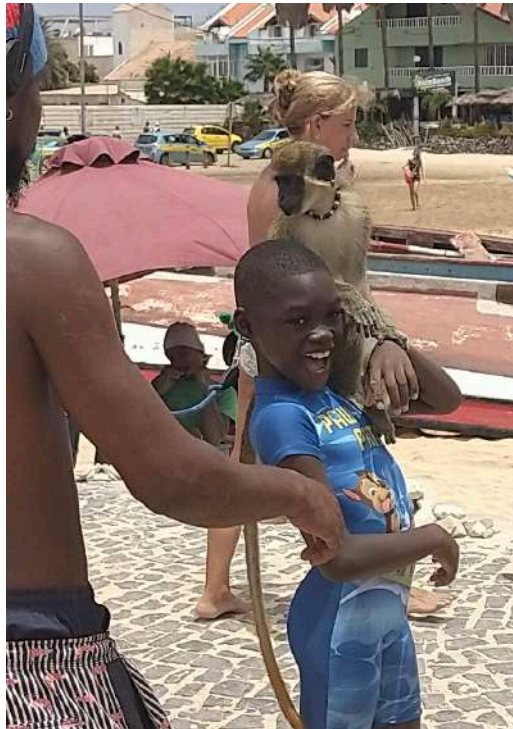
L'association constate que dans la majorité des îles du Cap-Vert, le singe est utilisé à des fins économiques, que ce soit pour prendre des selfies (au prix moyen de 5 euros) avec un petit singe sur l'épaule ou dans les bras, ou que ce soit pour attirer les touristes dans les restaurants et les commerces.

Dans la plupart des cas, les singes sont attachés à une courte corde ou à une chaîne empêchant tout mouvement, sans accès permanent à l'eau et à la nourriture. Pour être dociles et calmes avec les touristes, ils sont souvent privés de nourriture et/ou drogués, et parfois leurs dents les plus affinées sont arrachées ou limées. Ils vivent dans une situation de souffrance physique et mentale permanente.

En général, les singes que l'on retrouve dans la rue pour des activités commerciales sont de jeunes singes (entre 6 et 36 mois). Évidemment, une grande partie des touristes qui apprécient de prendre des selfies et de toucher des animaux sauvages n'ont pas conscience que ces animaux n'ont qu'une valeur marchande et qu'ils sont maltraités.



Ce jeune singe en grande souffrance, pendu à une corde de 30 cm, sans accès à l'eau, montre un signe de stress avancé en se balançant de haut en bas (stéréotypie). Sa position prostrée est elle aussi un signe de souffrance mentale. Exposé dans la zone piétonne très fréquentée de Santa Maria à Sal, ce malheureux singe rapporte sûrement des clients à son propriétaire, mais pour certains cela donne une très mauvaise image du Cap-Vert.



Un autre jeune singe « décoré » pour la circonstance (collier et boucle d'oreille) que l'on trouve non loin du ponton de Santa Maria, Ile de Sal pour la prise de photos payantes.



Autre singe sur l'île de Sal, destiné aux selfies pour les touristes et probablement drogué ou mal-nourri et psychologiquement affecté.



Singe attaché à un piquet en plein soleil sur la plage pour la prise de selfies avec les touristes (l'île de Sal).



Un stand organisé avec un singe pour les selfies..

Dans les autres îles du pays, la situation est identique, mais de moins grande ampleur. La maltraitance des singes à des fins commerciales est une pratique courante au Cap-Vert. Contrairement aux idées reçues, de nombreux touristes n'apprécient pas de voir ces animaux en souffrance. Ces singes utilisés à des fins commerciales donnent une image très négative du pays, comme en témoigne les nombreuses dénonciations que nous recevons régulièrement de la part de touristes, mais aussi de cap-verdiens en visite. Cette maltraitance coûte cher à l'image du pays à l'international.



Jeune singe attaché à une chaîne dans un bar-restaurant à Tarrafal.



Jeune singe attaché à une corde sur une palissade, sans accès à l'eau, dans un restaurant à Calheta de Sao Miguel.



Une maltraitance à ciel ouvert dans l'indifférence la plus totale des autorités. Deux jeunes singes en grande souffrance dans une cage exiguë et sale, située dans un espace public juxtaposant une pension très connue à Palmarejo Baixo sur l'île de Santiago. Les singes n'ont pas la possibilité de dormir en hauteur, ils dorment sur le sol, ce qui revient à demander à un humain de dormir dans un arbre !. Les gamelles sont souvent vides et l'association a reçu de nombreuses plaintes de maltraitance de ces singes.



Bébé singe arraché à sa mère pour être exhibé aux touristes



Singe adulte attaché avec une courte corde à un arbre au bord de la route, sans accès permanent à l'eau (Ile de Santiago).



Deux singes en souffrance dans une cage inadaptée aux besoins biologiques des singes. Un lieu visité par des touristes et des écoliers !.

3. Prendre des mesures

3.1 De plus en plus de dénonciations de maltraitance de singes

Depuis plusieurs mois, l'association reçoit chaque semaine des dénonciations de maltraitance de singes. Une grande majorité de personnes expriment leur indignation, leur surprise de constater une absence de réglementation en faveur des singes dans un pays comme le Cap-Vert, et surtout leur décision de ne plus venir au Cap-Vert si rien n'est fait pour la protection de cette espèce. Pour l'instant les réactions se limitent à quelques dizaines de personnes, mais les agences de tourisme le savent bien, chaque touriste déçu peut influencer sur un nombre considérable de personnes. Un nouveau paradigme se dessine avec des touristes venus profiter surtout des plages du Cap-Vert, mais qui sont de plus en plus exigeants sur les questions environnementales et sur la protection des animaux.

3.2 Au niveau international le secteur du tourisme se mobilise contre la maltraitance des animaux :

De nombreux scientifiques et de nombreuses organisations de protection animale interpellent les utilisateurs des réseaux sociaux sur le danger que représente la mode des selfies sur la faune sauvage. Signe d'une prise de conscience collective de plus en plus forte en faveur de la protection animale, un changement a été amorcé dans le monde du tourisme pour améliorer les standards régissant les interactions avec les espèces sauvages et en captivité dans un contexte touristique. Plusieurs plateformes s'attaquent à cette problématique de la maltraitance des animaux pour le tourisme ; Airbnb, TripAdvisor, Booking.com, se sont associés à plusieurs ONGs de protection

animale dont l'ONG World Animal Protection pour définir des normes en matière de bien-être animal afin d'éviter de mettre en avant des attractions touristiques néfastes aux animaux.

Pour éduquer et sensibiliser au bien-être animal ceux qui n'ont pas encore conscience des méfaits du tourisme animalier, l'ONG World Animal Protection a publié le « Wildlife Selfie Code » un guide incitant les touristes à ne pas prendre de photo si l'animal est tenu, porté dans les bras ou enchaîné, s'il doit être appâté avec de la nourriture ou s'il risque d'être blessé.



Le Costa Rica va encore plus loin, et il est le premier pays à avoir pris l'initiative de lancer une campagne nationale contre les selfies « stop animal selfies » dans le cadre d'un code éthique particulièrement engagé en faveur de la protection des animaux sauvages. Cela conforte la place de l'écotourisme, qui est une démarche touristique engagée en faveur du développement durable visant à préserver la biodiversité et les ressources culturelles d'une zone naturelle en s'appuyant sur la sensibilisation aux enjeux sociaux et environnementaux de toutes les parties prenantes. Le segment de l'écotourisme est en plein essor au niveau mondial et affiche une croissance annuelle comprise entre 20 % et 30 % depuis 1990.

3.3 Pour un Cap-Vert « Amis des animaux » :

L'association poursuit son engagement pour la protection des singes et la préservation de la biodiversité au Cap-Vert et encourage vivement les instances nationales et locales à prendre des mesures adaptées pour la protection spécifique des singes ;



1. Ordonner l'arrêt immédiat du tourisme animalier.
2. Intégrer les singes verts dans la liste des espèces de la faune protégées du Cap-Vert (alignement avec la liste rouge de l'IUCN, la Convention CITES, et la Convention sur la Diversité Biologique-Cadre mondial 2050 (COP 15)).
3. Disposer d'une aire protégée pour les singes (sanctuaire).
4. Établir une réglementation spécifique pour les singes verts pour :
 - Sanctionner pénalement la maltraitance et les actes de cruauté envers les singes
 - Interdire l'exploitation des singes pour le tourisme animalier
 - Réglementer la captivité des singes
 - Interdire le commerce de la viande de singe

Ces mesures pourraient avoir un impact extrêmement positif au niveau du tourisme en général et en particulier au niveau du développement du segment de l'écotourisme, en plein essor au niveau mondial.

L'exemple de l'île de la Barbade, est intéressant, car la problématique de la cohabitation entre les singes verts et les agriculteurs est similaire à celle du Cap-Vert et avait quasiment fait disparaître cette espèce, et pourtant, aujourd'hui le singe est protégé, et il est devenu une véritable mascotte au niveau national. La réserve faunique de l'île de la Barbade (Aire Protégée) dédiée aux singes est visitée par 100 000 touristes par an, ou encore en Gambie avec le Bijilo Monkey Parc (Aire Protégée) avec plus 20.000 visiteurs par an. En gardant une bonne distance de ces animaux, il est possible de les observer dans ces réserves naturelles, ou encore des sanctuaires ou des zones protégées.



Site officiel du tourisme de la Gambie



Site officiel du tourisme de l'île de la Barbade